

Mairie d'Hendaye
A l'attention de Monsieur le Maire
BP 60150

V/Réf. : PR.IG-430.2018
N/Réf. : 2018-08-01-CMFT

64701 Hendaye Cedex

Objet : Compteurs Linky

Bayonne, le 3 septembre 2018

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 juillet 2018 ainsi que le compte rendu de votre conseil municipal du 24 juillet. Dans celui-ci, vous nous demandez de nous adapter au choix de vos administrés concernant la pose d'un compteur communicant.

L'installation de nouveaux compteurs dits communicants est indispensable à la mise en œuvre de la transition énergétique (réduction de la consommation, intégration de nouveaux modes de production comme les installations photovoltaïques, mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques, ...). A ce titre, chaque foyer français doit en être équipé, conformément à la Loi de transition énergétique du 17 août 2015.

Le Ministre de la Transition Ecologique a d'ailleurs récemment réaffirmé cette position lors d'une réunion avec l'ensemble des parties prenantes le 25 juin 2018 (associations de consommateurs, distributeurs et producteurs d'énergie, Commission de Régulation de l'Energie, ...) et conforté le rôle des compteurs communicants « première brique des réseaux intelligents et connectés » (communiqué du Ministère joint).

De plus, des amendements proposés afin de prendre en compte le choix des administrés n'ont pas été retenus par le législateur ; ainsi, un amendement déposé le 2 février 2018, visant à soumettre l'installation de compteurs communicants Linky au consentement exprès des usagers, a été rejeté par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

En tant que distributeur d'électricité, nous sommes donc mandatés par l'état : notre mission est d'installer des compteurs communicants dans 100% des foyers français conformément à la loi.

Sensible à vos préoccupations, je tiens à vous rassurer sur les pratiques de nos techniciens et de nos prestataires : ces installations se font avec discernement, et bien évidemment dans le respect du droit de propriété (nous ne pénétrons pas dans les logements des clients sans leur consentement).

Comme toute innovation, les compteurs communicants peuvent susciter des questions. Il est de notre rôle de Service Public d'y répondre, et, dans une volonté d'accompagnement et d'information, Enedis a mis en place un numéro vert gratuit : 0 800 054 659.

Des conseillers clientèle Enedis implantés en région sont à la disposition des consommateurs afin de répondre à toute interrogation concernant l'installation des compteurs Linky.

Je reste à votre disposition pour toute précision, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

François Tillous



Directeur Territorial Pyrénées-Atlantiques